



AIDE-MÉMOIRE

MESURES PRISES PAR LES
FORCES ARMÉES CANADIENNES
POUR PRÉVENIR LE
RECRUTEMENT ET L'UTILISATION
ILLICITES D'ENFANTS DANS
LES CONFLITS



Also available in English under the title : Aide-Memoire: Canadian Armed Forces Responses to Preventing the Unlawful Recruitment and Use of Children in Conflict.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec dallairecoe@forces.gc.ca .

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du ministère de la Défense nationale, 2024.

No de cat. D2-677/2024E-PDF (fichier PDF, anglais)
ISBN 978-0-660-73909-0

No de cat. D2-677/2024F-PDF (fichier PDF, français)
ISBN 978-0-660-73910-6

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
But	3
Définitions	4
Approche collaborative et multidimensionnelle de la prévention	4
Facteurs influant sur le recrutement d'enfants	4
Mesures militaires pour prévenir le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants-soldats	5
Conclusion	13

MESURES PRISES PAR LES FORCES ARMÉES CANADIENNES POUR PRÉVENIR LE RECRUTEMENT ET L'UTILISATION ILLICITES D'ENFANTS DANS LES CONFLITS

Introduction

1. Dans les conflits armés, le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants par des forces et des groupes armés continuent de compter parmi les violations les plus souvent confirmées commises contre des enfants. Les Nations unies ont indiqué qu'en 2022, 7 622 cas de recrutement et d'utilisation illicites d'enfants soldats ont été vérifiés¹.
2. En 2017, le Canada a dirigé l'élaboration et l'adoption des Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats (les PV)². Les Principes de Vancouver sont motivés par la conviction que la prévention du recrutement et de l'utilisation illicites d'enfants-soldats n'est pas une question secondaire; sa prise en compte est plutôt essentielle à la réussite globale de la mission et à l'établissement des conditions pour une paix et une sécurité durables. En souscrivant aux Principes de Vancouver, les États membres reconnaissent les défis que posent les enfants liés à des forces ou à des groupes armés. Ils s'engagent à faire de la prévention du recrutement et de l'utilisation illicites d'enfants-soldats une priorité dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU et à aider à faire en sorte que tous les Casques bleus — les militaires, les policiers et les civils — soient prêts à prendre les mesures qui s'imposent conformément aux directives reçues.

1 Rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, daté du 5 juin 2023. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N23/144/96/PDF/N2314496.pdf?OpenElement>.

2 Les Principes de Vancouver ont été dévoilés en novembre 2017, lors de la conférence des ministres de la Défense sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU, à Vancouver; il s'agit d'un ensemble d'engagements politiques axés sur la protection des enfants dans le cadre de ces opérations, y compris à tous les stades d'un conflit. Les 17 principes mettent l'accent sur la prévention du recrutement et de l'utilisation illicites d'enfants soldats par des forces et des groupes armés.

3. Aspect important, les 17 PV demandent aux États membres d'appuyer la transformation de ces engagements politiques de haut niveau en des mesures concrètes. Afin de contribuer à la réalisation des PV, le Canada, en collaboration avec des experts et des intervenants de la collectivité internationale, a rédigé et lancé les Lignes directrices de mise en œuvre des Principes de Vancouver (LDMOPV) en 2019. Il s'agit d'un document stratégique destiné à aider les États membres à donner une expression opérationnelle aux PV en formulant des idées sur la façon dont chaque principe peut être mis en application.
4. La doctrine des Forces armées canadiennes (FAC) qui vise à les préparer à traiter avec des enfants-soldats est formulée dans la *Note de doctrine interarmées (NDI) 2017-01 – Enfants-soldats*, qui met surtout l'accent sur les rencontres d'enfants-soldats, et ultérieurement, dans la Directive de planification/mise en œuvre Chef d'état-major de la défense (CEMD) pour la doctrine et la formation concernant les enfants-soldats; cette directive datée du 14 juillet 2017 ordonne d'inclure à l'avenir la *NDI 2017-01 – Enfants-soldats* dans tous les exercices et toutes les opérations. En juin 2022, le CEMD, a publié une directive décrivant comment les FAC mettront pleinement en œuvre les PV. La première étape de cette mise en œuvre consiste à établir la *NDI 2023-01 – Réponses des Forces armées canadiennes pour la prévention du recrutement et de l'utilisation illicites d'enfants dans les conflits (la NDI 2023-01 – Prévention)*; la NDI définit les rôles éventuels que les militaires peuvent jouer pour prévenir le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants-soldats par des forces et des groupes armés dans toute la gamme des opérations pertinentes.
5. La *NDI 2023-01 – Prévention* fait complément à la *NDI 2017-01 – Enfants-soldats* en mettant l'accent sur la prévention, en exprimant une compréhension commune des difficultés, en décrivant les mesures préparatoires aux niveaux stratégique et institutionnel et en définissant les tâches et les responsabilités des FAC relativement à la prévention du recrutement et de l'utilisation illicites des filles, des garçons et des enfants non binaires par des forces ou des groupes armés pendant les déploiements opérationnels. La *NDI 2023-01 – Prévention* se distingue des documents existants des FAC et des Nations Unies (ONU) en portant expressément sur la prévention du recrutement et de l'utilisation illicites d'enfants par des forces et des groupes armés. Les PV ont été formulés explicitement pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU, mais les FAC risquent de se trouver en présence d'enfants liés aux forces et groupes armés dans n'importe quel type d'opération menée par elles; par conséquent, la *NDI 2023-01 – Prévention* s'applique à toutes les opérations des FAC.
6. La *NDI 2023-01 – Prévention* a été rédigée et améliorée grâce à l'application du processus de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus)³. Ce processus a été exécuté tôt et aux stades de la recherche, de la collaboration, de la rédaction et de la révision de la *NDI 2023-01 – Prévention*,

3 Les étapes du processus de l'ACS Plus sont : la définition du problème; la remise en question des hypothèses personnelles et institutionnelles; la collecte de faits pendant les recherches et la consultation; l'élaboration d'options et la formulation de recommandations; le contrôle et l'évaluation des résultats.

de façon dont les facteurs de l'ACS Plus influent sur les résultats escomptés de la mise en œuvre de la NDI par le personnel des FAC.

But

7. Le présent aide-mémoire portant sur la *NDI 2023-01 – Prévention* résume les mesures que les FAC pourraient prendre pour prévenir le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants par des forces et des groupes armés, en fonction du bon mandat et en coordination avec d'autres ministères du gouvernement, des éléments de mission, des organisations internationales, des groupes de la société civile et des entités de protection de l'enfance. Ces mesures doivent toujours porter la marque d'une évaluation délibérée menée aux fins de l'ACS Plus, tôt aux stades de la planification stratégique et opérationnelle.
8. Les commandants, les conseillers en politiques, les analystes et les planificateurs peuvent se servir du présent aide-mémoire afin d'élaborer de meilleures mesures susceptibles d'aider à prévenir le recrutement illicite d'enfants. Il convient d'utiliser l'aide-mémoire parallèlement à la *NDI 2023-01 – Prévention* et aux outils et directives reconnus axés sur l'instruction et publiés par les FAC et le gouvernement du Canada.
9. Le présent aide-mémoire porte sur la prévention du recrutement et de l'utilisation illicites d'enfants-soldats, mais il convient de souligner qu'un lien peut être établi à cet égard avec les six autres violations graves commises contre des enfants pendant un conflit armé : 1. le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats; 2. le meurtre ou la mutilation d'enfants; 3. le viol et les autres formes de violence sexuelle à l'encontre d'enfants; 4. les attaques contre des écoles ou des hôpitaux; 5. l'enlèvement d'enfants; 6. le refus de laisser des enfants bénéficier de l'aide humanitaire. Par conséquent, les membres des FAC doivent pouvoir repérer ces six violations graves et les signaler au moyen du mécanisme de communication approprié⁴.

4 En 2005, le Conseil de sécurité a créé un mécanisme de surveillance et de communication de l'information (MSCI) pour surveiller, documenter et signaler systématiquement les violations commises contre des enfants, dans des situations préoccupantes partout dans le monde. En se fondant sur les renseignements ainsi recueillis, le secrétaire général des Nations Unies nomme, dans son rapport annuel sur les enfants et les conflits armés, les parties à des conflits qui recrutent, tuent ou mutilent des enfants, commettent des actes de violence sexuelle contre des enfants, enlèvent des enfants et attaquent des écoles et des hôpitaux, l'objectif étant de mettre ainsi fin à ces violations. Quand les FAC font leurs évaluations stratégiques et dressent leurs plans opérationnels, elles sont censées prendre en considération les acteurs et les conflits nommés dans le rapport du secrétaire général de l'ONU, ou y étant mentionnés comme nécessitant une surveillance assidue.

Définitions

ENFANT-SOLDAT – Personne âgée de moins de 18 ans recrutée ou utilisée illégalement à quelque titre que ce soit dans le cadre d'un conflit armé par des forces armées ou par un groupe armé non étatique⁵.

FORCES ARMÉES – Les forces militaires complètes d'un pays.

GROUPES ARMÉS – Groupes distincts n'appartenant pas aux forces armées d'un État. L'expression « groupe armé organisé » désigne l'aile armée d'une entité non étatique dans le contexte d'un conflit armé intérieur; ces groupes peuvent comprendre soit des forces armées dissidentes (par exemple, des éléments séparatistes de forces armées étatiques), soit d'autres groupes armés organisés qui recrutent leurs membres surtout dans la population civile, mais qui sont parvenus à un degré suffisant d'organisation militaire pour mener le combat au nom d'une partie à un conflit.

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS (ACS PLUS) – Outil analytique qui sert à évaluer la façon dont les politiques, les initiatives et les programmes sont reçus par divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes non binaires. Le mot « Plus » indique que l'analyse va au-delà des différences biologiques (sexes) et socioculturelles (genre) pour prendre en considération d'autres facteurs qui se recoupent pour définir l'identité de la personne. Ces facteurs comprennent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge et les handicaps mentaux ou physiques.

Approche collaborative et multidimensionnelle de la prévention

FACTEURS INFLUANT SUR LE RECRUTEMENT D'ENFANTS

10. L'association d'enfants avec des forces ou des groupes armés se produit pour une multitude de raisons complexes et interdépendantes. Le cheminement de chaque enfant est souvent conditionné par son genre et le contexte, tout dépendant de son identité et des risques, des besoins et des facteurs de résilience. Aucune combinaison particulière de facteurs ne permet de prédire à la perfection si le recrutement d'un enfant se produira ou non; c'est plutôt une gamme de facteurs identitaires intersectionnels (p. ex. l'âge, le genre, les capacités physiques, l'ethnicité et la dimension socioéconomique) qui rendra un enfant plus ou moins susceptible d'être recruté. En outre, les liens entre le recrutement d'enfants et des facteurs particuliers sont très contextuels : le même facteur (p. ex. l'éducation ou les réseaux

5 Banque de terminologie de la Défense, fiche n° 696540. Aux fins de cette définition, l'expression « recrutement illicite » désigne le recrutement obligatoire, le recrutement contraire au droit international, le recrutement sans preuve d'âge, ou le recrutement sans le consentement informé des parents ou des tuteurs des enfants. L'expression ne s'applique pas au recrutement volontaire d'une personne qui veut fréquenter une école dirigée ou contrôlée par des forces armées. Le mot « utilisation » décrit l'exploitation d'enfants à quelque titre que ce soit, y compris en tant que combattants, cuisiniers, porteurs, messagers, ouvriers, espions et bombes humaines, dans des rôles liés à la sécurité ou à des fins sexuelles. Il ne désigne pas un emploi dans les forces armées qui respecte le droit international.

familiaux) peut encourager l'enfant à opter pour le recrutement dans un contexte donné, ou être un motif de résilience qui rendra son recrutement moins probable, dans un autre.

11. Ces facteurs sont les suivants :

- a. **Facteurs structureaux influant sur le recrutement d'enfants** – Les facteurs structureaux agissent au niveau global et servent de conditions aux conséquences profondes qui rendent le recrutement d'enfants plus ou moins probable. Ils prennent en général la forme de vastes tendances politiques, économiques, culturelles, sociales, juridiques et démographiques. Bien que n'étant pas nécessairement permanentes, ces tendances ont souvent des racines profondes et sont difficiles à changer. Les facteurs structureaux influent sur le recrutement d'enfants parce qu'ils restreignent la capacité d'agir individuelle, y compris les enfants et leur famille, en limitant les rôles, les possibilités et la gamme de choix s'offrant à eux.
- b. **Facteurs communautaires influant sur le recrutement d'enfants** – Les collectivités régionales, locales et nationales façonnent inévitablement les tendances du recrutement. Elles peuvent assumer un rôle de protection, ou faciliter l'association d'enfants avec des forces et des groupes armés.
- c. **Facteurs au niveau individuel influant sur le recrutement d'enfants** – Ces facteurs sont souvent présentés comme étant des facteurs d'incitation ou d'attrance – des choses auxquelles les enfants veulent échapper et des choses qui rendent l'association à une force ou à un groupe armé attirante – bien qu'un facteur d'incitation comme la pauvreté puisse jouer en même temps qu'un facteur d'attrance tel qu'un revenu fiable.
- d. **Recrutement et utilisation d'enfants par des forces et des groupes armés** – Les forces et les groupes armés recrutent des enfants pour diverses raisons liées à l'histoire, à la composition et aux objectifs stratégiques et tactiques du groupe et au contexte dans lequel il fonctionne. Les motifs du recrutement d'enfants peuvent aussi varier avec le temps, certains revêtant plus ou moins d'importance à mesure que la dynamique du conflit évolue.

12. Le Centre d'excellence Dallaire pour la paix et la sécurité a dressé une liste d'indicateurs et d'avertissements relatifs au recrutement d'enfants, en fonction des facteurs de risque décrits plus haut. Une explication détaillée des facteurs ainsi que les indicateurs et les avertissements associés est disponible pour consultation dans le *NDI 2023-01 – Prévention*.

MESURES MILITAIRES POUR PRÉVENIR LE RECRUTEMENT ET L'UTILISATION ILLICITES D'ENFANTS-SOLDATS

13. Il existe toute une gamme de mesures que les FAC peuvent prendre pour prévenir le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants par des forces ou des groupes armés, en fonction du bon mandat et en coordination avec d'autres ministères du gouvernement, des éléments de mission, des organisations

internationales, des groupes de la société civile et des entités de protection de l'enfance. Ces mesures doivent toujours porter la marque d'une évaluation délibérée menée aux fins de l'ACS Plus, tôt aux stades de la planification stratégique et opérationnelle.

14. À tout le moins, les FAC doivent toujours surveiller la perpétration des six violations graves contre des enfants et faire rapport à cet égard. Les mesures militaires particulières prises pour prévenir le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants-soldats peuvent se diviser en trois types :
 - a. **Évaluer.** Mesures continues et répétitives que l'on prend pour offrir ou accroître une compréhension des choses et la connaissance de la situation, tout en veillant à ce que l'ACS Plus ait lieu et à ce qu'elle influe sur toutes les activités d'évaluation.
 - b. **Agir.** Il est essentiel d'utiliser l'analyse issue de l'étape d'évaluation comme facteur de planification pendant les processus de planification militaires (processus de planification opérationnelle, ciblage et autres processus connexes). Pareille démarche entraîne l'intégration de mesures militaires afin d'empêcher ou de décourager les enfants de s'associer à des forces et à des groupes armés. Façonnées par l'ACS Plus, et en coordination avec des agences civiles de protection de l'enfance de la mission, ces mesures comprennent des activités physiques et des activités d'information.
 - c. **Soutenir.** Les activités de soutien sont des activités militaires et permettent à d'autres (groupes politiques, organisations de promotion des droits de la personne, organismes humanitaires et de développement, police, agences de protection de l'enfance, et collectivités locales, etc.) de gérer les facteurs structureux, communautaires et individuels et les facteurs liés aux forces et aux groupes armés, qui rendent les enfants susceptibles de s'associer à des forces et à des groupes armés. Par conséquent, pour ce qui est des activités de soutien, il ne serait habituellement pas nécessaire que les FAC soient un acteur de premier plan mettant en œuvre les mesures de prévention mêmes.
15. On utilise chaque mesure (évaluer, agir ou soutenir) pour s'attaquer aux facteurs structureux, communautaires, individuels ou se rapportant aux forces ou aux groupes armés et contribuant au recrutement. Les facteurs de risque de recrutement peuvent être pris en considération individuellement, mais il existe des facteurs intersectionnels et propres au contexte qu'il faut comprendre en appliquant comme suit les constats de l'ACS Plus afin de cerner le niveau approprié de l'intervention et le type de mesure militaire nécessaire pour produire le résultat voulu :
 - a. **Facteurs structurels.** Les mesures militaires ciblant les facteurs structurels qui rendent les enfants susceptibles de s'associer à des forces ou à des groupes armés mettent surtout l'accent sur l'appui fourni à d'autres groupes ou agences, lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux causes profondes qui influent sur le recrutement et l'utilisation d'enfants-soldats.

- b. **Facteurs communautaires.** Les mesures militaires ciblant les facteurs communautaires qui rendent les enfants susceptibles de s'associer à des forces ou à des groupes armés; ces mesures appuient d'autres groupes ou agences, lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux causes profondes.
 - c. **Facteurs individuels.** Les mesures militaires ne doivent pas servir à gérer les facteurs de risque au niveau individuel dans le contexte du recrutement d'enfants. Bien que ces mesures soient importantes dans le cadre des grands efforts de prévention, des acteurs autres que le personnel militaire sont mieux à même de s'attaquer à ces facteurs. Les FAC jouent un important rôle de soutien à cet égard, mais les membres de la famille, les groupes de la société civile, les travailleurs sociaux, les agents de police et d'autres intervenants sont mieux équipés pour faire face aux facteurs de risque au niveau individuel, et ils peuvent demander l'aide des militaires au besoin.
 - d. **Forces et groupes armés⁶.** Les mesures militaires ciblant les forces et les groupes armés pour prévenir ou décourager le recrutement d'enfants, ou pour convaincre ces forces et groupes de ne plus utiliser d'enfants.
16. Quand on réfléchit aux facteurs favorisant le recrutement d'enfants, dans le cadre de l'analyse, de la planification et de l'exécution des opérations militaires, il est utile de les grouper dans quatre grandes catégories contextuelles : le type de conflit; le contexte social, économique et politique; la capacité et le régime de gouvernance de l'État; les caractéristiques des forces et des groupes armés. Afin d'en faciliter l'intégration dans l'analyse et dans les processus de planification, on présente les facteurs, et les indicateurs et les avertissements connexes sous la forme d'une liste de questions fondamentales qui servent à cerner les facteurs les plus pertinents dans une situation donnée (voir le tableau ci-dessous).
17. Le fait de poser des questions fondamentales telles que celles énoncées plus bas procure une compréhension contextuelle de la dynamique du recrutement dans l'ensemble des milieux et des groupes sociaux; les renseignements ainsi obtenus sont essentiels pour adopter des moyens de prévention équitables qui font respecter efficacement les droits de tous les enfants. Il faut réfléchir aux questions et aux tâches éventuelles énumérées plus bas, aux niveaux stratégique, opérationnel et technique, et il importe alors de prendre en compte les dimensions historiques, culturelles et socioéconomiques d'un conflit donné. Bon nombre de ces questions doivent aussi être intégrées dans les activités stratégiques et opérationnelles en cours qui précèdent et suivent le déploiement aux fins d'opérations particulières, et elles doivent aussi figurer dans les besoins essentiels du commandant en information, dans la liste des besoins prioritaires en renseignement et dans le cadre de l'analyse tactique de l'environnement opérationnel.

6 Cette section s'applique à toutes les forces armées et à tous les groupes armés, y compris ceux que les FAC appuient ou auxquels elles sont associées.

18. L'application de l'ACS Plus aux questions et aux réponses garantit l'adoption d'une approche axée sur les enfants qui reflète les différentes expériences vécues par les filles, les garçons et les enfants non binaires, et elle aide les membres des FAC à comprendre les facteurs intersectionnels et particuliers au contexte qui contribuent au recrutement et à l'utilisation illicites d'enfants par des forces et des groupes armés.

Type de conflit. Le type de conflit peut façonner l'environnement opérationnel et il fournit le contexte où les enfants risquent de devenir membres de forces ou de groupes armés.

Questions fondamentales		Mesures possibles/Tâches éventuelles
1	Le conflit est-il en cours, est-ce un conflit récent, ou est-ce la reprise d'un conflit armé antérieur?	Évaluer le degré auquel le mandat et les objectifs politiques favorisent le recours aux militaires pour empêcher le recrutement illicites d'enfants par des forces et des groupes armés.
2	Le conflit passe-t-il d'une guerre conventionnelle à des combats de faible intensité typiques de la guérilla, ou est-ce l'inverse?	Fournir des conseils militaires sur l'utilisation de l'appareil militaire pour prévenir le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants.
3	Y a-t-il un accroissement de l'activité ou du recours aux gangs armés?	Veiller à ce que les politiques, ordonnances et directives d'ordre stratégique de la Défense permettent aux forces opérationnelles et tactiques d'intervenir pour prévenir le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants par des forces et des groupes armés.
4	La possibilité d'acquérir des armes légères et de petit calibre est-elle élevée ou grandissante?	Veiller à ce que la force soit structurée et entraînée pour exécuter des tâches d'évaluation, d'intervention et de soutien.
5	Des groupes armés ou des groupes interposés utilisant des enfants-soldats sont-ils présents? Comment sont-ils liés à différents acteurs?	Fournir des directives ou des ordres portant précisément sur la protection des enfants aux commandants aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique.
6	Des attaques transfrontalières contre des ressources stratégiques ont-elles lieu?	Diffuser des autorisations, y compris des règles d'engagement (RE), qui permettent expressément aux forces militaires d'empêcher le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants par des forces ou des groupes armés.
7	Y a-t-il des frontières poreuses et des corridors commerciaux transfrontaliers (légaux et illégaux) très fréquentés?	Établir et entretenir des rapports avec les acteurs civils et militaires protégeant les enfants dans le cadre de la mission ou non.
8	Y a-t-il des itinéraires de trafic clandestins (traite des personnes, contrebande, migration, armes, drogues ou autres éléments proscrits)?	Appuyer les forces de sécurité nationales, régionales et locales pour s'attaquer aux facteurs qui rendent les enfants susceptibles de s'associer à des forces ou groupes armés.
9	Y a-t-il des taux élevés ou grandissants de violence sexuelle liée au conflit (VSLC)?	Collaborer avec les forces de sécurité locales pour renforcer la sécurité, en mettant un accent particulier sur la sécurité des filles, des garçons et des enfants non binaires.
10	Y a-t-il un nombre élevé ou grandissant de réfugiés ou de personnes déplacées dans leur propre pays (PDIP)?	Appuyer les organismes compétents qui travaillent au retour ou au mouvement des réfugiés ou des PDIP et favoriser l'aide humanitaire et l'accès à cette dernière.

Contexte social, économique et politique

- Une analyse de ce niveau existe déjà dans la doctrine des FAC. Par conséquent, la présente section porte surtout sur les aspects liés directement aux enfants-soldats.
- Les divisions et les griefs sociaux sont des éléments particuliers qui peuvent contribuer à l'inefficacité de la gouvernance de l'État et l'aggraver.

Questions fondamentales	Mesures possibles/Tâches éventuelles
1 Y a-t-il eu une diminution de la portée et de l'efficacité des mécanismes de gouvernance informels et des fournisseurs de services, ou de l'accès à ces mécanismes et fournisseurs?	<p>Évaluer la portée et l'efficacité des institutions de l'État, et faire rapport à ces égards, en comprenant les facteurs qui influent sur les enfants susceptibles de s'associer à des forces ou à des groupes armés.</p> <p>Évaluer la portée et l'efficacité des services informels et des institutions non étatiques, et faire rapport à ces égards, en comprenant les facteurs qui influent sur les enfants susceptibles de s'associer à des forces ou à des groupes armés.</p> <p>Cerner les incidences sur les opérations des FAC et la nécessité probable d'appuyer les acteurs politiques et les intervenants s'occupant des droits de la personne, de l'aide humanitaire et du développement.</p>
2 Y a-t-il un nombre élevé ou grandissant d'appels au public visant à encourager la mobilisation communautaire pour faire échec aux menaces réelles ou perçues pesant sur la sécurité, soit en renforçant les mesures défensives ou en adoptant des mesures offensives contre ces menaces?	Y a-t-il un nombre élevé ou grandissant d'appels au public visant à encourager la mobilisation communautaire pour faire échec aux menaces réelles ou perçues pesant sur la sécurité, soit en renforçant les mesures défensives ou en adoptant des mesures offensives contre ces menaces? Appuyer les intervenants diplomatiques et les groupes qui voient à l'aide humanitaire, à la protection des enfants et au développement pour lutter contre les facteurs sous-jacents rendant les enfants susceptibles de s'associer à des forces ou des groupes armés.
3 Y a-t-il un nombre élevé ou grandissant d'appels au public visant à promouvoir la mobilisation collective pour faire progresser une cause politique ou idéologique?	Appuyer les forces de sécurité nationales, régionales et locales pour accroître la portée et l'efficacité des institutions de l'État.
4 Y a-t-il un nombre élevé ou grandissant d'appels au public fondés sur la politisation de l'identité (p. ex. affiliation ethnique ou religieuse)?	
5 Y a-t-il un nombre élevé ou grandissant d'appels motivés par la vengeance à l'égard de torts ou de griefs perçus?	
6 Les programmes d'études des écoles appuient-ils ou renforcent-ils les appels patriotiques ou idéologiques provenant de forces ou de groupes armés?	
7 Les filles, les garçons et les enfants non binaires sont-ils marginalisés sur les plans politique et social?	
8 Les femmes et les filles sont-elles marginalisées sur les plans politique et social?	
9 Y a-t-il une proportion élevée ou grandissante de la population qui a moins de 18 ans?	

10	Les niveaux de pauvreté sont-ils élevés ou grandissants, pour ce qui est tant de la prévalence que de la gravité?	
11	Y a-t-il un recours généralisé ou grandissant à la main-d'œuvre enfantine?	
12	Y a-t-il un nombre élevé ou grandissant d'orphelins ou d'enfants sans gardien adulte?	
13	Y a-t-il un nombre élevé ou grandissant de familles déplacées ou dont les membres ont été séparés?	
14	Y a-t-il des niveaux élevés ou grandissants d'actes de violence sexuelle et sexiste prenant la forme de maltraitance familiale, de négligence ou de mariages forcés?	
15	Le niveau d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle et sexiste est-il élevé ou grandissant?	
16	Les enfants sont-ils absents des endroits où on les observe normalement, ou des enfants sont-ils présents là où on ne les voit pas normalement?	
17	Des installations offrant des activités sportives ou des loisirs aux enfants ont-elles été détruites ou ont-elles fermé leurs portes?	

Régime de gouvernance de l'État et capacité d'assurer la sécurité

- Un gouvernement efficace s'attaque aux causes sous-jacentes de conflit et, dans un sens plus large, il peut endiguer ou réduire les répercussions d'un conflit en répondant aux besoins de la population.
- La sécurité incombe expressément à l'État, et il faut l'envisager des points de vue de l'État et de l'individu. La doctrine actuelle des FAC prend en considération la sécurité de l'État. Par conséquent, les indicateurs énumérés ici mettent l'accent sur les personnes ou les groupes et ils reflètent l'efficacité réelle ou perçue de l'État lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité de tous les groupes diversifiés du pays. Les mesures énumérées peuvent être envisagées parallèlement à d'autres tâches de protection (p. ex. VSLC, protection des civils, genre), mais elles sont axées sur les enfants.

Questions fondamentales		Mesures possibles/Tâches éventuelles
1	Quelle est la portée des institutions de l'État (p. ex. les institutions nationales et locales offrant l'éducation, les soins de santé, le système de justice et la protection sociale) et dans quelle mesure répondent-elles efficacement aux besoins de la population?	<p>Évaluer la portée et l'efficacité des institutions de l'État, et faire rapport à ces égards, en comprenant les facteurs qui influent sur les enfants susceptibles de s'associer à des forces ou à des groupes armés.</p> <p>Évaluer la portée et l'efficacité des services informels et des institutions non étatiques, et faire rapport à ces égards, en comprenant les facteurs qui influent sur les enfants susceptibles de s'associer à des forces ou à des groupes armés.</p> <p>Cerner les incidences sur les opérations des FAC et la nécessité probable d'appuyer les acteurs politiques et les intervenants s'occupant des droits de la personne, de l'aide humanitaire et du développement.</p>

2	Des groupes armés non étatiques attaquent-ils les collectivités locales ou des éléments diversifiés de la population, ou leur infligent-ils de mauvais traitements?	Tenir des réunions des dirigeants clés (RDC) avec d'autres forces de sécurité concernées pour en arriver à une compréhension et à une approche communes de la prévention du recrutement et de l'utilisation illicites d'enfants.
3	Les forces de sécurité de l'État attaquent-elles les collectivités locales ou des éléments diversifiés de la population, ou leur infligent-elles de mauvais traitements?	Tenir des réunions des dirigeants clés avec des personnes importantes ou influentes pour en arriver à une compréhension et à une approche communes de la prévention du recrutement et de l'utilisation illicites d'enfants.
4	Y a-t-il des groupes communautaires d'autodéfense? Quelle en est la composition et pourquoi ont-ils été constitués?	Fournir un environnement sûr aux enfants et aux intervenants qui protègent les enfants.
5	Des groupes communautaires d'autodéfense attaquent-ils d'autres collectivités ou des éléments diversifiés de la population, ou leur infligent-ils de mauvais traitements?	Voir à la sécurité physique des enfants et des intervenants qui protègent les enfants, selon le cas. Dresser des rapports, en particulier sur les six violations graves, ainsi que sur les situations, les besoins et les violations des droits des filles, des garçons et des enfants non binaires.
6	Y a-t-il des attaques plus nombreuses contre les écoles, le personnel enseignant et les représentants locaux réels ou perçus de l'État?	Fournir une force de dissuasion quand des renseignements crédibles révèlent l'existence d'une menace imminente pour des enfants.
7	Les camps de réfugiés ou de PDIP sont-ils attaqués?	Modifier les emplacements temporaires et permanents des forces et des itinéraires de patrouille pour décourager l'exploitation d'enfants.
8	Y a-t-il un niveau élevé ou grandissant d'actes de violence sexuelle et sexiste prenant la forme de la maltraitance familiale, de la négligence, de mariages forcés ou de la violence sexuelle liée aux conflits?	Appuyer les intervenants diplomatiques et les groupes qui voient à l'aide humanitaire, à la protection des enfants et au développement pour lutter contre les facteurs sous-jacents rendant les enfants susceptibles de s'associer à des forces ou des groupes armés.
9	Les enlèvements d'enfants sont-ils signalés?	Appuyer les forces de sécurité nationales, régionales et locales pour accroître la portée et l'efficacité des institutions de l'État. Travailler avec les forces de sécurité locales pour accroître la sécurité en mettant un accent particulier sur la sécurité des filles, des garçons et des enfants non binaires.
10	Des forces ou groupes armés détruisent-ils, ferment-ils ou occupent-ils les écoles et les hôpitaux?	Appuyer les forces de sécurité nationales, régionales et locales pour accroître la portée et l'efficacité des institutions de l'État. Fournir un environnement sûr aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDIP) pour réduire la vulnérabilité des enfants.
11	Existe-t-il des programmes à long terme adaptés aux besoins des enfants ayant déjà été associés à des forces ou à des groupes armés?	Appuyer les organismes compétents qui travaillent au retour ou au mouvement des réfugiés ou des PDIP et favoriser l'aide humanitaire et l'accès à cette dernière. Appuyer les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR).

Caractéristiques des forces et des groupes armés

- Les motifs du recrutement d'enfants varieront en fonction de l'histoire, de la composition et des objectifs stratégiques et tactiques du groupe et du contexte où il fonctionne.
- Les motifs du recrutement d'enfants peuvent aussi varier avec le temps, certains revêtant plus ou moins d'importance à mesure que la dynamique du conflit évolue.

Questions fondamentales		Mesures possibles/Tâches éventuelles
1	Des forces ou des groupes armés utilisent-ils déjà des enfants-soldats?	Charger les unités du renseignement d'analyser les tendances et les liens existant entre les facteurs et le recrutement d'enfants.
2	Des mesures efficaces sont-elles prises pour tenir les membres des forces ou des groupes armés qui commettent de graves violations contre des enfants responsables de leurs actes?	<p>Tenir des réunions des dirigeants clés (RDC), quand la situation le permet, avec les chefs supérieurs des groupes armés pour en arriver à une compréhension et à une approche communes de la prévention du recrutement et de l'utilisation illicites d'enfants.</p> <p>Tenir des réunions des dirigeants clés (RDC) avec les chefs militaires supérieurs du pays hôte pour en arriver à une compréhension et à une approche communes de la prévention du recrutement et de l'utilisation illicites d'enfants.</p> <p>Grâce à une formation, à des échanges et à des interactions, façonner la culture des forces partenaires ou appuyées qui sont ciblées, de manière à ce qu'elles s'abstiennent de recruter et d'utiliser des enfants.</p>
3	Les groupes armés misent-ils beaucoup ou de plus en plus sur des fonds illicites ou des sources de financement extérieures? D'où viennent ces fonds? Qui les fournit?	Appuyer les intervenants diplomatiques et les groupes qui voient à l'aide humanitaire, à la protection des enfants et au développement pour lutter contre les facteurs sous-jacents rendant les enfants susceptibles de s'associer à des forces ou des groupes armés.
4	Quel est le degré de proximité des ressources naturelles (p. ex. pierres précieuses, minéraux, etc.) et dans quelle mesure les forces ou groupes armés misent-ils sur elles?	Appuyer les intervenants diplomatiques et les groupes qui voient à l'aide humanitaire, à la protection des enfants et au développement pour lutter contre les facteurs sous-jacents qui amènent une force armée ou un groupe armé à recruter et à utiliser des enfants.
5	Les forces ou groupes armés ont-ils un accès aux ressources financières qui va en diminuant?	Appuyer les forces de sécurité nationales, régionales et locales pour accroître la portée et l'efficacité des institutions de l'État.
6	Des groupes promettent-ils publiquement de transformer les rôles traditionnels des hommes et des femmes et d'émanciper les femmes et les filles?	Travailler avec les forces de sécurité locales pour accroître la sécurité en mettant un accent particulier sur la sécurité des filles, des garçons et des enfants non binaires.
7	Des groupes promettent-ils publiquement de fournir à leurs membres de la nourriture, la sécurité ou des récompenses financières?	Établir et entretenir des rapports avec des acteurs de la population civile (PC) ne participant pas à la mission.
8	Des groupes promettent-ils publiquement d'éduquer la population, de créer des emplois ou de procurer des compétences aux gens?	Encourager les acteurs de la PC ainsi que les forces et les groupes armés à libérer les enfants-soldats.
9	Des groupes ont-ils promis publiquement de venger les torts ou les griefs?	Appuyer les collectivités nationales, régionales et locales et les acteurs de la PC pour prévenir l'utilisation d'enfants dans les forces de défense communautaires.
10	Des groupes promettent-ils publiquement d'établir un nouvel ordre politique, ou de se rendre maîtres des institutions existantes de l'État?	

Conclusion

19. Veiller à prévenir le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants par des forces et des groupes armés constitue un impératif opérationnel. En faisant en sorte que le personnel des FAC soit prêt à prévenir proactivement le recrutement et l'utilisation illicites d'enfants-soldats au cours de ses opérations, nous élargissons le point de vue des FAC quand elles envisagent et gèrent les questions plus vastes liées à la protection des enfants dans le cadre élargi de l'action en faveur des enfants touchés par les conflits armés (CAAC) et la question globale des populations vulnérables.
20. Les mesures militaires prises pour prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants doivent être adaptées et appliquées conformément aux mandats, autorisations, directives, procédures et processus pertinents du Canada, de l'ONU, de l'OTAN et des forces coalisées. La mise en œuvre des mesures décrites dans le présent aide-mémoire permettra aux FAC d'intégrer les Principes de Vancouver dans les processus de planification aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique, d'accroître l'efficacité globale de leur mission et d'aider à protéger les plus vulnérables. La mise en application et l'intégration des Principes de Vancouver, une fois renforcées par la formation et l'éducation, contribueront à l'efficacité opérationnelle des FAC et, en fin de compte, aideront à préparer les troupes à relever les défis tactiques et psychologiques souvent présents dans les environnements opérationnels d'aujourd'hui.

2023

WP032294